

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19833**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Activités culturelles et artistiques, spécialité Assistant de production et d'administration - Musiques actuelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels peuvent participer à la mise en œuvre de projets liés aux musiques actuelles, soit dans le spectacle vivant soit dans le spectacle enregistré, phonographique ou audiovisuel.

ils peuvent gérer la contractualisation des artistes, des intervenants, la circulation des artistes en Europe,

ils structurent l'environnement professionnel des artistes et en assure la gestion, le développement et la diffusion.

Ils peuvent assurer le suivi administratif des programmations artistiques, des tournées et des festivals.

Ils élaborent la diffusion de produits musicaux.

Connaissances comptable, juridique et de ressources humaines.

Connaissance des moyens de diffusion des produits musicaux.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Etablissements publics, SARL, associations, régie directe, festivals, SMACs, services culturels de collectivités territoriales, industrie phonographique...

- postes au sein d'équipes de direction d'entreprises ou structures du secteur ;
- chargé de diffusion et de production ;
- assistant de production ;
- administrateur de production ;
- chargé d'accueil et de relations publiques;
- responsable d'un pôle municipal des pratiques artistiques ou de pôles musicaux ;
- création d'une entreprise dédiée aux musiques actuelles ;
- conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ;
- management d'artistes, de groupes, administrateur de tournées ;
- directeur de festival, de petites structures ou entreprises de spectacle ;
- enseignant en musiques actuelles ;
- animateur de projets urbains en lien avec la pratique amateur ;
- chargé de mission au sein de services culture ou jeunesse ;
- médiateur, coordinateur, collaborateur à la création d'événements.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les 488 heures de la formation sont réparties en 2 semestres de 12 et 8 semaines.

Sont prévues 80 heures de travail individuel sur le projet tuteuré et 12 semaines minimum de stage obligatoire en milieu professionnel (Avec possibilité d'une durée plus longue si la période est négociée avant le début du stage).

Politiques culturelles publiques et privées - 6 ECTS

Aspects juridiques et réglementaires - 6 ECTS

Gestion et finances - 6 ECTS

Production et diffusion - 3 ECTS

Outil Informatique - 3 ECTS

Langue vivante - 3 ECTS

Méthodologie et Projet professionnel - 3 ECTS

Approche des musiques actuelles - 6 ECTS

Communication et marketing - 6 ECTS

Aspects techniques - 3 ECTS  
 Programmations et publics- 3 ECTS  
 Langue vivante - 3 ECTS

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

##### Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : [www.univ-lorraine.fr](http://www.univ-lorraine.fr) > Etudier à l'UL> Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

##### Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Lorraine - Metz

##### Historique de la certification :